



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

marques de fabrique

Question écrite n° 60180

Texte de la question

M. François Grosdidier appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la légalité de l'achat d'une marque par une commune. Plus précisément, il souhaiterait savoir si une municipalité a la possibilité de déposer une marque relative à la célébration d'un saint auprès de l'Institut national de la propriété industrielle et de protéger les appellations données aux produits qui en sont dérivés.

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60180

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 octobre 2009, page 9371

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)